

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

NSUAR22

## Déclaration de Maladie : N° S19-0005916

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

#### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12827 Société : R.A.N

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : L'ANAINI Ghita Date de naissance : 01/01/181

Adresse : 2, Route d'Azemmour Casab

Tél. : 066 270 1772 Total des frais engagés : 4800,00 Dhs

#### Cadre réservé au Médecin

##### Cachet du médecin :

Dr. BENJELLOUN Hania  
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire  
Angiologue et Phlébologue  
INPE : 091173252  
091173208000045

Date de consultation : 23/03/2023

Nom et prénom du malade : L'ANAINI Ghita Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab Le : 27/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

L'ANAINI Ghita

**MUPRAS**

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13-3323	C		Logee	Dr. B... Chirurgien... 09... Angiologue et Endovasculaire
13-3323	Sécurité		4000,-	Dr. B... Chirurgien... 09... Angiologue et Endovasculaire INPE 011-2253

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. BENJELLOUN Chirurgien Radiologue Angiologue ICE : INPE : 0019-0015-0013252	03-03-13	FULL	600,-

## AUXILIAIRES MEDICAUX

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

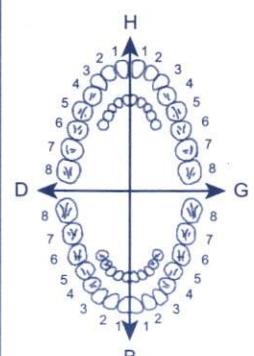
#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET GAGNET DU PRATICIEN ATTENDANT LA RETOUR

WIRELESS SENSORS IN PRACTICAL AFFECTIVE LIVELINESS

DATE: 23 - 3 - 23

Mme LAMRINI GHITA

Echodoppler  
des m. i f

Dr. BENJELLOUN Hamza  
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire  
Angiologue et Phlébologue  
INPE: 091173252  
ICE: 001949308000045

DATE: 20-3-15

Dr Benjelloun Ghita

Maladie clinique

de la varise de Jules et son  
avant bras droit.

**DR. BENJELLOUN Hamza**  
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire  
Angiologue et Phlébologue  
INPE : 091173252  
ICE : 001010200000015

**DR. BENJELLOUN HAMZA**  
CHIRURGIEN VASCULAIRE ET ENDOVASCULAIRE  
ANGIOLOGUE ET PHLEBOLOGUE  
ANGLE TRIKJDIDA AV ABDERRAHIM BOABID  
GREEN OFFICE, IMM N°62 3ÈME ÉTAGE-CASA  
Tél : 05.22.98.28.44  
Email : drhbenjelloun@gmail.com

## Facture N°: 10077

Date : 23/03/2023

Bénéficiaire : Mme Lamrini Ghita  
Mme LAMRINI GHITA

Tél: 0662-801772

Email:

Adresse:

Code	Description	Quantité	Prix	Sous-total
Visite du 23/03/2023				
CNS	Consultation	1	200,00	200,00
Ech	echodoppler des M.inf	1	600,00	600,00
SS	sclérose des saphènes	1	4 000,00	4 000,00
Total				4 800,00

Arrêté le présent document à la somme de :  
quatre mille huit cents dirham(s)

Dr. BENJELLOUN Hamza  
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire  
Angiologue et Phlébologue  
INPE : 09173252  
ICE : 001948308000045

ICE:001948308000045

Dr BENJELLOUN HAMZA-I.F n°20788654 -Patente n° 34394108 -CNSS n°5926673

23/03/2023

## COMPTE RENDU OPERATOIRE

Mme LAMRINI GHITA

Acte : Ablation chimique de la PVS D (jonction + tronc),

CRO :

- DD
- 2 Ponctions échoguidées de la PVS D au niveau jambier (1/3 proximal et distal), avec injection de POLIDOCANOL 1% en 1 cc en mousse
- Sclérose des varices de jambe au polidocanol 0.5% en 1 cc en mousse
- Bon contrôle échographique

Dr. BENJELLOUN Hamza  
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire  
Angiologue et Phlébologue  
Télé: +212 5229 82844

23/03/2023

#### ECHO-DOPPLER VEINEUX DES MEMBRES INFÉRIEURS

**Nom/prénom :** Mme LAMRINI GHITA

**Motif de la demande :** C2S BILAT D>G

A droite :

- Réseaux veineux profond et superficiel sans thrombose, réseaux veineux profond continent
- Jonction saphénofémorale de GVS continent (7mm) en terminale et continentale en préterminale, collatérale de la GVS continentale
- Tronc de la GVS cuisse intrafacial continent (4mm)
- GVS jambière continentale (3.5mm)
- PVS avec jonction saphéno-poplité incontinent et tronc incontinent (4-6mm) alimentant des varicosités de jambe
- Fuite pelvienne P importante
- Veine postérolatérale de cuisse et jambe incontinent

A gauche :

- Réseaux veineux profond et superficiel sans thrombose, réseaux veineux profond continent
- Jonction saphénofémorale de GVS continent (6.5mm) en terminale et continentale en préterminale, collatérale de la GVS continentale
- Tronc de la GVS cuisse intrafacial continent (4mm)
- GVS jambière continentale (2.5mm)
- PVS avec jonction saphéno-poplité continentale et tronc continent (3.5mm)
- Fuite pelvienne P importante
- Veine postérolatérale de cuisse et jambe incontinent

**Conclusion :**

- PVS D incontinent (jonction + tronc) alimentant des varicosités de jambe
- Fuites pelviennes bilatérales importantes, responsables de veines postérolatérales de cuisse et jambe incontinentes

Dr. BENJELLOUN Hamza  
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire  
Angiologue et Phlébologue

MEDECIN VASCULAIRE

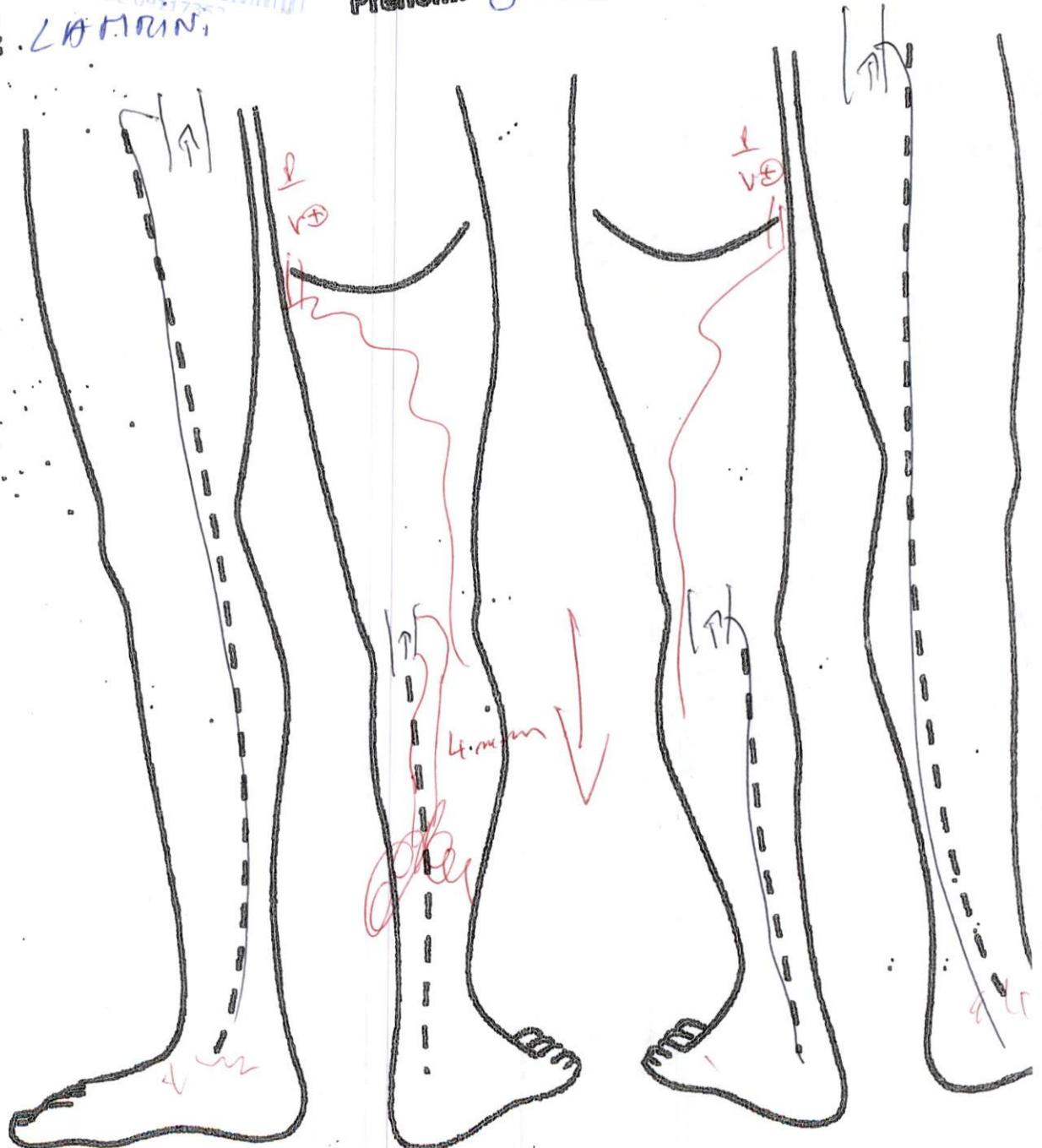
Dr BENJELLOUN Hamza  
Chirurgien Vasculaire et Endovasculaire  
Angiologue et Endovasculaire  
TNPE 00-1752

CARTOGRAPHIE VEINEUSE DES MEMBRES INFÉRIEURS

Date: 23.3.23

NOM: LIAHINI

Prénom: Ghita



— — Veine conjointe

— — Varice troncale

↑ Point d'origine varice

↓ Retour



Perforante



Varice saphenuse



Sortie du tronc



Entrée sous la fascie



Collatérale

CENTRE MEDICAL AIRCASA A L'AMBRELLA GHITA  
25/03/23 12:11:04 ATOM 210575 118746

MRI 2 Ths 0.7 1.4 120  
1 FU

Spur	16.5 cm
Diasto	8.0 cm
IP	1.00
SPI	
Volume Litre / ml mmHg	
FC	
Diam. LV	6.18 cm



PVS D'INCONTINENCE